

Formulaire de déclaration 2020
de la commission paritaire du métier de coiffeur de la Suisse
 basé sur art. 52 Convention collective nationale des coiffeurs (CCN)

Envoyer à: PK Coiffure, Radgasse 3, Postfach, 8021 Zürich, faxer à: 043 366 66 95, e-mail à: info@pk-coiffure.ch

Nom entreprise
(Débitrice): _____

Prénom Nom: _____

Rue: _____

Case postale: _____

CP Lieu : _____

Rg.-Nr.: _____

Le salon n'emploie **pas d'employées (ou exclusivement des apprenties)** qui fournissent des prestations de coiffeur aux clients et n'est donc **pas soumis à la convention collective nationale**, il ne doit par conséquent pas non plus des cotisations pour les frais d'exécution.
 → signez directement le formulaire

Le salon emploie au 1er septembre 2020 les employées suivantes (indépendamment du taux d'occupation) qui fournissent des prestations de coiffeur aux clients:

Nom	Prénom	No. AVS ou date de naissance	Qualification professionnelle	CHF 80.- par empl.
			<input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> AFP <input type="checkbox"/> non-qualifié	
			<input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> AFP <input type="checkbox"/> non-qualifié	
			<input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> AFP <input type="checkbox"/> non-qualifié	
			<input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> AFP <input type="checkbox"/> non-qualifié	
			<input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> AFP <input type="checkbox"/> non-qualifié	

Total cotisations employées CHF _____

Contribution employeurs:

Membre de l'Association *coiffureSUISSE* et donc pas soumis à la contribution. CHF 0.-

Pas membre de l'Association *coiffureSUISSE* et devant par conséquent payer la cotisation pour frais d'exécution/de formation continue de **CHF 80.--** _____

Total des cotisations dues pour les frais d'exécution / de formation continue (total employées & employeur) CHF _____

Nous louons un ou plusieurs fauteuils dans le salon: oui non

lieu / date / signature

Par ma signature, je confirme être débitrice des contributions aux frais d'exécution déclarées ci-dessus envers la créditrice, la commission paritaire du métier de coiffeur de la Suisse (CP Coiffure), Radgasse 3, 8021 Zurich et devoir verser à la créditrice les contributions aux frais d'exécution dues selon la présente déclaration.

La présente déclaration vaut reconnaissance de dette selon art. 82 al. 1 LP. Je confirme avoir donné des informations véridiques.

* **CFC** resp. diplôme équivalent / * **AFP** ou diplôme équivalent resp. école professionnelle d'une durée de 2 ans resp. formation équivalente
 * **non-qualifié** (pas CFC ou AFP)